

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **62 (1911)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trompés par les douceurs de l'arrière-saison, prennent leur vol, et cette erreur leur coûte la vie. Car il y a encore tout un long hiver à passer dans le sol, refuge naturel contre les intempéries de l'hiver.

Enfin, voici le printemps ; la liberté est proche ; le hanneton pourra assister aux fêtes du renouveau. Il semble pressentir les joies de la lumière : lui, jusqu'ici, l'habitant des ténèbres, il a le plus grand désir d'émerger de dessous terre et de venir au soleil. Il paraît se douter que cette autre phase, dans laquelle se manifestera le maximum de son énergie vitale, sera pour lui la dernière de sa vie, et il veut s'en griser.

Pour la troisième et dernière fois, l'ascension recommence, pour ne plus s'arrêter en route aujourd'hui. Le hanneton peut, enfin, quitter le sol natal, s'envoler en plein air et, après une longue abstinence, se restaurer d'une nourriture fraîche et abondante. Il va vivre là quelques semaines en joyeuse compagnie, en pleine lumière et en pleine fête ; pour se reproduire et contribuer ainsi au maintien de l'espèce et pour disparaître à son tour.

Decoppet.



Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent.

Séance du 10 octobre 1911, à Zurich.

1. Le président, au nom du Comité, remercie les membres sortants, MM. v. Arx, inspecteur cantonal des forêts à Soleure, et Etter, inspecteur forestier d'arrondissement à Steckborn, qui, comme caissier et secrétaire, ont rendu de bons services à la Société.

2. Le Comité permanent se constitue comme suit :

Président (nommé par l'assemblée générale) : M. Muret, inspecteur cantonal des forêts, à Lausanne.

Vice-président : M. Enderlin, inspecteur cantonal des forêts, à Coire.

Caissier : M. Muller, " " " " Liestal.

Secrétaire : M. Wanger, " " " " Aarau.

3. Le canton de Soleure ayant été désigné comme lieu de réunion en 1912, le Conseil d'Etat est prié d'en accepter l'organisation. M. le conseiller d'Etat Dr Kyburg et M. von Arx, inspecteur cantonal des forêts, sont désignés pour les fonctions de président et de vice-président du Comité local.

4. Le caissier est autorisé à verser fr. 100, à titre d'encouragement, au membre de la Société ayant pris part au concours de 1909.

5. Le président donne connaissance d'une lettre du Département fédéral de l'Intérieur, relative à la requête de l'assemblée d'Olten; une décision à son sujet sera prise ultérieurement.

6. La question de l'assurance des agents forestiers suisses est restée au point où elle en était en 1903 (requête du Comité permanent, du 23 janvier 1903).

7. M. le professeur Engler est prié de convoquer la Commission chargée de la propagande à faire, touchant les traitements des agents forestiers. Cette Commission, qui devra se constituer, est composée comme suit : MM. Ammon-Wimmis, Badoux-Montreux, Bär-Schaffhouse, Balsiger-Berne, Biolley-Couvet, Burri-Lucerne, Enderlin-Coire, Engler-Zurich, Hefti-Zurich, Pometta-Lugano et Wanger-Aarau.



Communications.

Quelques réflexions à propos de la disparition du châtaignier.

Il y a quelques années, nous avons publié dans le Journal, le résumé d'une monographie du châtaignier¹. Nous parlions de la disparition, lente mais sûre, des *forêts à châtaignes*; cette partie si importante de l'agriculture locale des régions méridionales de la Suisse est souvent négligée à tel point, que c'est à peine si l'on y prête encore quelque attention. Nous avons dit aussi, à quoi cette disparition doit être attribuée, pour une grande part.

Malheureusement, avec le châtaignier disparaît un arbre des plus pittoresques, faisant pour ainsi dire partie naturelle du paysage des contrées favorisées, où il était si nombreux autrefois. Les châtaigniers centenaires s'en vont, les uns après les autres; ils s'effondrent parfois de vieillesse et ils ne sont pas remplacés. Et c'est grand dommage, car nous comprendrons la beauté de nos châtaigneraies, le jour où elles ne seront plus guère qu'un souvenir. A moins que la *Ligue pour la protection de la nature* n'intervienne en leur faveur et n'en sauve quelques débris, d'une destruction certaine.

Ces réflexions, nous les faisons dernièrement, à la lecture d'un vieux mémoire, parlant le langage naïf d'autrefois, mais qui nous donne en même temps une leçon d'altruisme dont nous pourrions profiter. Il s'agit de l'acte de réception d'un bourgeois en l'an 1673, à Bex, cette terre classique du châtaignier. Parmi les obligations imposées au requérant figure la suivante :

¹ M. Decoppet. „Quelques mots sur les forêts à châtaignes. Extrait de la monographie du châtaignier et sa dispersion dans la vallée du Rhône“. Journal forestier suisse, octobre 1901.